



À l'école Paul-VI,  
On "s'aime" la vie !

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

4 décembre 2024 / 19 heures

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Jonathan Gervais, membre parent président <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François Rousseau, membre vice-président parent <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Turcotte, membre, représentante au comité de parents <input checked="" type="checkbox"/> Chloé Flandre, membre parent <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Noële Nadeau, membre parent <input checked="" type="checkbox"/> Bernard Dévieux, membre parent substitut <input checked="" type="checkbox"/> Geneviève Beaulieu, membre parent substitut	<input checked="" type="checkbox"/> Simon Lachapelle, membre enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Isabelle Hébert, membre enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Caroline Dupuis, membre enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Lebrun, membre technicienne en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Marie-Claude Marcoux, membre technicienne en service de garde <input checked="" type="checkbox"/> Julie Rousselle, directrice – non-votant au CÉ
Invités	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation et résolution	
				Sans objet	--
				Fait	F
				Non fait	NF
				En réalisation	ER
1.	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	Présence de 12 personnes; le quorum est atteint. L'assemblée débute à 19h01.			
2.	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>	M. Gervais procède à la lecture de l'ordre du jour suivie par la proposition d'adoption de M. Rousseau. <b>Prise de décision (Adoption)</b>			CE24-25-14
3.	<b>Adoption du procès-verbal du (5-11-2024) et suivis</b>	M. Rousseau propose l'adoption et Mme Dupuis appuie la proposition. Mardi : 2 blocs de hockey à l'extérieur (3 à 6 et 1-2) et improvisation Jeudi : Échecs et arts créatifs (2à 6)	Quelques modifications mineures sont apportées à la formulation de phrases.		CE24-25-15



## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation et résolution	
				Sans objet	--
		Les détails du projet de tutorat suivront prochainement. Un groupe d'aide aux devoirs pour le 2 <sup>e</sup> cycle sera mis sur pieds. <b>Prise de décision (Adoption)</b>			
4.	<b>Parole au public</b>	Aucun membre du public n'est présent.			
5.	<b>Projet éducatif 2024-2027</b>	Objectif principal ciblé : la civilité, avec le soutien d'Éric Morissette lors de formations COP-climat au CSSP. L'idée est de remettre des billets « coup de cœur » pour encourager les bons comportements suivants : remercier, s'excuser, saluer, demander poliment. Projet éducatif : gros chantier du comité pédagogique. Au début janvier, les membres du comité présenteront des propositions d'ateliers aux enseignants. La grammaire sera priorisée puisque c'est ce qui est ressorti comme cible grâce aux dictées diagnostiques.			
6.	<b>Affaires courantes</b> <b>6.1 Discussion sur la consultation des documents</b>	Monsieur Gervais propose qu'on perde moins de temps pour énumérer les coquilles dans les documents en profitant du temps de consultation préalable dont nous bénéficions. Nous aurions préférablement besoin d'utiliser un logiciel partagé pour apporter les corrections. La direction consultera l'équipe juridique pour aborder la question.			



## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation et résolution	
				Sans objet	--
	<b>6.2 Fond à destination spéciale : nouveaux objectifs</b>	<p>Mme Rousselle a consulté les enseignants lors de la dernière assemblée générale. Voici les grandes lignes de ce qui a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un montant fixe (à établir) pourrait aussi être réservée pour la fête des finissants.</li> <li>-L'utilisation du budget restant de la cour d'école serait utilisé pour garnir le cabanon de matériel récréatif.</li> <li>-Un projet entrepreneurial artistique qui a pour objectif de peindre les fenêtres du gymnase pourrait bénéficier d'une part du financement.</li> <li>-On propose de financer la peinture des casiers d'élèves, actuellement beiges, avec des motifs ludiques comme dans le reste de l'école.</li> <li>-Un groupe de filles de 6<sup>e</sup> année est très enthousiaste à participer à un projet entrepreneurial à couleur féministe. Mme Rousselle rencontrera une représentante de Carrefour pour elles pour encadrer le projet.</li> </ul>	-Consultation des enseignants en janvier pour prioriser		
	<b>6.3 Suivi pour le Projet pédagogique particulier</b>	<p>Mme Rousselle consultera des collègues en direction de d'autres centres de services pour connaître les démarches des écoles primaires qui mettent en branle des PPP. Il faudrait au moins 3 à 4 ans d'implantation pour amener le changement au sein de l'équipe-école. Il faudra aussi prévoir de cibler un volet spécifique qui ne serait pas perçu comme imposé aux enseignants.</p>	-suivi à faire lors du prochain CÉ		



## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

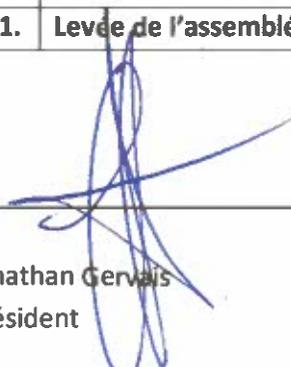
N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation et résolution	
				Sans objet	--
7.	<b>Suivi des comités</b>				
7.1	<b>Projet cour d'école</b>	Bonne nouvelle : le MEQ a accepté de financer le projet d'aménagement de la cour d'école. Un montant de 100 000\$ sera octroyé. Un Info-parents sera acheminé prochainement pour informer les parents des heureux développements. Mme Rousselle espère que nous pourrons inaugurer le nouveau module pour la fête de la rentrée 2025-2026.	Demande des prévisions d'usures du module et des balançoires.		
8.	<b>Information</b>				
8.1	<b>Parole à la représentante du comité de parents</b>	Voir document en annexe.			
8.2	<b>Parole à la représentante du service de garde</b>	Mme Marcoux est absente.			
8.3	<b>Parole aux représentantes de l'OPP</b>	Un calendrier pour l'année est en construction pour mettre en place des traditions dans la communauté Paul-VI. Des bénévoles pour « l'opération chocolat chaud » de décembre ont été trouvés. Le kiosque de recrutement de parents a démontré son efficacité lors des rencontres pour le premier bulletin; 16 nouveaux membres se joignent à l'OPP. Il s'agit surtout de bénévoles ponctuels, peu en tant que membres organisateurs.			
9.	<b>Autres sujets</b>				
9.1	<b>Recours collectif sur les frais chargés aux parents; utilisation des sommes</b>	L'action collective de 2013 laisse certains montants jamais encaissés ou réclamés. Les sommes restées dans les coffres seront retournées aux centres de services. Les familles ayant des besoins financiers particuliers pourront en bénéficier. Le CSSP a			



## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation et résolution
				Sans objet -- Fait F Non fait NF En réalisation ER
		<p>reçu 458 000\$ et répartira le montant au sein des différents établissements.</p> <p>L'école Paul-VI accepte de recevoir le montant de 6078\$ qui nous est attribué pour soutenir certaines familles défavorisées de notre école.</p> <p>L'achat de nourriture sera réservé au budget d'aide alimentaire.</p> <p>M. Gervais propose l'adoption. Résolu à l'unanimité.</p> <p><b>Prise de décision (Adoption)</b></p> <p><b>Voir document en annexe</b></p>		CE24-25-16
10.	Récompenses	<p>Certains parents estiment que l'utilisation des écrans et jeux électroniques en guise de récompense dans un contexte scolaire est questionnable puisque contraire aux suggestions des spécialistes. Ce sujet polarisant a été abordé en assemblée générale la semaine dernière. L'équipe se positionnera après un échange animé et suite à un temps de réflexion. Des balises devront être mises en place pour encadrer l'utilisation des écrans.</p>		
11.	Levée de l'assemblée	Levée de l'assemblée à 21h55		

  
Jonathan Gervais  
Président

  
Marie-Ève Lebrun  
Secrétaire



À l'école Paul-VI,  
On "s'aime" la vie !

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

Annexe B

Résolution CE-24-25-16

## DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école Paul-VI se voit octroyer une somme de 6078.00\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;



## Procès-verbal

### Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-VI

À l'école Paul-VI  
On s'arme la vie!

Le parent est monoparental;

- Le niveau académique des parents est faible;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

En conséquence, sur proposition de M. Gervais, Il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** que la somme de 6078.00\$ soit versée au fonds à destination spéciale.